**FICHE 4 FORMATIONS PROFESSIONNELLES A MODALITÉS PARTICULIERES DE CANDIDATURES EN DRÔME**

* **LPO Les Catalins Montélimar - Candidats à l’entrée en :**

**2nde professionnelle Conducteur transport routier de marchandises,**

**1ère année de CAP Conducteur routier de marchandises**

**1ère année de CAP Conducteur livreur de marchandises**

L’affectation dans l’une de ces formations est soumise à visite d’aptitude médicale préalable à toute saisie dans AFFELNET. En conséquence, le lycée Les Catalins à Montélimar organise deux journées de visite médicale d’aptitude les **jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021.**

Lieu : Lycée les Catalins antenne du Meyrol rue Henri Dunant à Montélimar (Tél : 04 75 00 76 76 poste 301).

Dans le cas exceptionnel où les élèves ne pourraient se rendre à cette visite médicale, les familles devront prendre en charge une consultation auprès d’un médecin agréé (permis de conduire) par la préfecture dont la liste est disponible en mairie - pour fournir le certificat d’aptitude au plus tard le **21 mai 2021** à l’établissement scolaire (frais de consultation non remboursables).

Référence du certificat : **CERFA 14880\*02**

**.**

Document à expédier à : Lycée des CATALINS

A l’attention du DDFPT SEP

24 avenue des Catalins BP 359

26216 Montélimar cedex

Ou par mail au : secretariatddfpt.meyrol@ac-grenoble.fr

**Pour les collèges d’origine (publics et privés) :**

Les élèves réalisent la visite médicale dans un seul établissement (Montélimar ou Chambéry) : celui du vœu de rang supérieur

En l’absence de ce certificat médical**, la candidature ne doit en aucun cas être saisie.**

L’envoi au lycée des Catalins de la liste des élèves intéressés doit être réalisé avant le **5 mai 2021 au plus tard**.

**Pour l’établissement d’accueil :** les listes d’aptitude pour la conduite routière devront être transmises en

DSDEN 26 au plus tard le jeudi 27 mai 2021.

*MC900411320[1]* [ATTENTION] Les dates des visites médicales pourront être modifiées en fonction de la situation sanitaire.

Pour plus d’informations, contacter directement l’établissement ou consulter le site : <https://www.catalins.fr/>

* **LPO Les Catalins Montélimar - Candidats à l’entrée en :**

**2nde professionnelle Transport fluvial**

L’affectation dans cette formation professionnelle est soumise préalablement à une attestation de natation ainsi qu’à une visite d’aptitude médicale. En conséquence, les élèves candidats à cette formation doivent obligatoirement être en possession, avant la saisie du vœu :

* **du brevet de natation 50 mètres** : Pour obtenir ce brevet de natation 50 m, il convient de se rendre dans une piscine municipale avec la carte d’identité et de s’adresser au maître-nageur. Il est prudent de contacter la piscine pour prendre RDV. Ce brevet est généralement gratuit à l’exception de l’entrée à la piscine. Le chef d’établissement d’origine vérifiera que ce brevet est bien validé avant de procéder à la saisie du vœu.

Si en raison des mesures sanitaires, les élèves candidats n’ont pas accès à une piscine, vous voudrez bien nous faire parvenir une attestation sur l’honneur visée par les représentants légaux précisant que l’élève sait nager.

**En l’absence d’un de ces documents la candidature ne doit en aucun cas être saisie.**

*Arrêté du 19 décembre 2003 publié au JO le 30 décembre 2003.*

Le lycée Les Catalins à Montélimar organise deux journées de visite médicale d’aptitude les   
**jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021.**

Lieu : Lycée les Catalins antenne du Meyrol rue Henri Dunant à Montélimar (Tél : 04 75 00 76 76 poste 301).

Dans le cas exceptionnel où les élèves ne pourraient se rendre à cette visite médicale, les familles devront prendre en charge une consultation auprès d’un médecin libéral qui pourra leur délivrer un certificat d’aptitude à la conduite de bateaux de commerce en eau intérieure à fournir ensuite à l’établissement scolaire au plus tard le **21 mai 21.**

Référence du certificat : CERFA N° 51105#01   colonne « bateaux de commerce ».

**En l’absence de ce certificat médical, la candidature ne doit en aucun cas être saisie.**

Document à expédier à : Lycée des CATALINS

A l’attention du DDFPT SEP

24 avenue des Catalins BP 359

26216 Montélimar cedex

Ou par mail au : [secretariatddfpt.meyrol@ac-grenoble.fr](mailto:secretariatddfpt.meyrol@ac-grenoble.fr)

**Pour les collèges d’origine (publics et privés) :**

En l’absence de ce certificat médical, la candidature ne doit en aucun cas être saisie.

L’envoi au lycée des Catalins de la liste des élèves intéressés doit être réalisé avant   
le **05 mai 2021**.

**Pour l’établissement d’accueil :** les listes d’aptitude pour le transport fluvial devront être transmises en DSDEN 26 au plus tard **le jeudi 27 mai 2021**

*MC900411320[1]* [ATTENTION] Les dates des visites médicales risquent d’être modifiées compte tenu de la situation de sanitaire.

Pour plus d’informations, contacter directement l’établissement ou consulter le site : <https://www.catalins.fr/>

**ATTENTION,   
Pour toutes les formations de conduite routière et de transport fluvial,  
aucune inscription ne sera réalisée dans l’établissement**

**sans visite d’aptitude médicale préalable portant un avis favorable.**

* **LPO Les Catalins Montélimar - Candidats à l’entrée en :**

**2nde professionnelle Techniques d’intervention sur installations nucléaires**

L’inscription à cette formation est conditionnée par la nécessité d’avoir un casier judiciaire vierge.